

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement						ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	1 an		6 mois		3 mois		
	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	
Togo	6 000	—	3 300	—	1 725	—	Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à l'EDITOGO B.P. 891 — Tél. 21-37-18 — Fax (228) 21-61-07 — LOME Les abonnements et annonces sont payables d'avance
France, Afrique	—	8 400	—	4 620	—	2 415	
Autres pays	—	12 000	—	6 600	—	3 450	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :
CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TEL : 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS, ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation)

Réceptifs de déclaration d'associations.....

(Avis de perte de titre foncier).....

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS, ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, ès mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal Civil de Lomé.

Suivant réquisition, n° 18109 déposée le 01/10/96, Mme Isabelle GBAVESSI ANANI, née Komla, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 70 a 67 ca situé à Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zogbégan et borné au nord par Akpiaka Sodja, au sud par Atam Lanwoadan et Atissovi Lanwoadan, à l'est par Komlan Gbemou, et Koutomou Kadagali et à l'ouest par Apédo Amou et Fiagan Adokou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18110 déposée le 02/10/96, Mme ABALO KPADE Aman Barnidélé, profession de fonctionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 92 ca situé à Lomé Tokoin-Tamé, commune de Lomé, connu sous le nom de Tokoin-Tamé et borné au nord par une rue non dénommée de 10 m, au sud et à l'ouest par deux lots non identifiés et à l'est par une rue de 10 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18111 déposée le 02/10/96, M. LAO-KPESSI Pitaloua-Ani, profession d'officier de gendarmerie, demeurant et domicilié à Lomé camp gendarmerie, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 25 ha 60 a 55 ca situé à Yokélé Toklolo, préfecture de Kloto, borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Yokélé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18112 déposée le 02/10/96, M. Yao Igneza DIAPENA en l'étude de M^e Afiavi S. do REGO-AME-GAVIE, profession de notaire à Lomé, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 89 ca situé à Aflao Totsivi Batomé, commune de Lomé, borné au nord par les lots n^{os} 713 bis et 714 bis, au sud par une rue de 16 m, à l'est par une rue de 28 m et à l'ouest par le lot n° 712.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. DIAPENA Yao Igneza et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18113 déposée le 02/10/96, M. TAÏROU Massoudi en l'étude de M^e Yao E. DZONOUKOU, profession de notaire à Lomé, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 72 ca situé à Lomé-Kélékou Rives du Zio, commune de Lomé connu sous le nom de Rives du Zio et borné au nord par le lot n° 1134, au sud par une rue en projet de 28 m, à l'est par le lot n° 1128, à l'ouest par le lot n° 1126.

Il déclare que ledit immeuble appartient à TAÏROU Massoudi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18114 déposée le 03/10/96, M. BETE-MA Egoulou, profession d'employé à l'ASECNA, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 15 ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par le lot n° 494, à l'est par le lot n° 488, à l'ouest par le lot n° 486.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18115 déposée le 03/10/96, M. GBE-NYEDJI A. Ayawovi, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 91 ha 66 a 83 ca situé à Badjo Agoudja, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Avédji, et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Tonyégbé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18116 déposée le 03/10/96, M. LAWSON Fossou Biova, profession de professeur de CEG en retraite, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 45 a 17 ca situé à Tsévié Abalo-Zéglé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Abalo-Zéglé, et borné au nord par Kasse Esseh et la collectivité Wonyezi Koudagbé, au sud et à l'est par la collectivité Adalin, à l'ouest par la collectivité Awagbé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18117 déposée le 04/10/96, M. KUEVI A. Dovi, profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé Hanoukopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain

non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 a 39 ca situé à Agoényivé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klévé Assikpimé et borné au nord par le lot n° 167, au sud par le lot n° 162, à l'est par une rue non dénommée de 14 m, à l'ouest par les lots n°s 164, 165.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18118 déposée le 04/10/96, M. TCHALLA Bayélé profession d'enseignant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 09 ca situé à Lomé Nyékonakpoè, commune de Lomé, connu sous le nom de Lomé Nyékonakpoè et borné au nord par la propriété Lydia née Ongdon, au sud par la rue Aguiar Okiki prolongée de 12 m, à l'est par le lot n° 90 bis et à l'ouest par le lot n° 89.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux Témoins de "JEHOVAH" de Nyékonakpoè et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18119 déposée le 07/10/96, M. BOCCOVI Félix Aurelin profession de prof. de lettres en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 82 ca situé à Lomé Tokoin Abovey, commune de Lomé, connu sous le nom de Abovey et borné au nord par le lot n° 113, au sud par le lot n° 103, à l'est par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé et à l'ouest par le lot 104.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Boccovi Antonin Jean Christophe et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18120 déposée le 07/10/96, M. Félé Ayayi Boccovi profession de professeur de Lettres en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Bè Pa de Souza, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Lomé Tokoin Abovey, commune de

Lomé, connu sous le nom de Abovey et borné au nord par le lot n° 112, au sud par le lot n° 102, à l'est par le lot n° 105 et à l'ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Pascal Charles Eric ANANI Boccovi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18121 déposée le 7/10/96, M. TCHA Pékéti Toï profession de inspecteur principal des douanes, demeurant et domicilié à Lomé Afiao Gakli, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 10 ca situé à Tokoin Dogbéavou, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud et à l'ouest par trois lots non identifiés, à l'est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18122 déposée le 7/10/96, Mme Manavi J. SEWOA profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, quartier de l'OCAM, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 10 ca situé à Agoényivé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atsanvé et borné au nord par les lots n°s 9 et 10, au sud et à l'est par deux rues de 14 m chacune, à l'ouest par la route Nationale n° 1.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18123 déposée le 8/10/96, M. AGBE-VIADE Kossi Amékoudji profession de fonctionnaire à l'OMS Lomé, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 29 ca situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par le lot n° 168, au sud par le lot n° 164, à l'est par le lot n° 166 et à l'ouest par une rue sans nom de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18124 déposée le 8/10/96, M. LARE Malawé, profession de inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé Bè Kpota, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16 ha 23 a 78 ca situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Lilikopé et borné au nord et à l'est par la collectivité Anado, au sud par la propriété Gogan Latévi Kokou, à l'ouest par la propriété Tissou Akossiwa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18125 déposée le 8/10/96, M. LARE Malawé profession d'inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé Bè Kpota, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 ha 63 a 99 ca situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Lilikopé Agbatawui et borné au nord par la collectivité Zomayi, au sud par la collectivité Monta, à l'est par la propriété Nogbedji et à l'ouest par la propriété Dokodzo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18126 déposée le 8/10/96, M. ASALA Nosi profession de inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé Djidjolé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 22 ha 67 a 09 ca. situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Lilikopé Kouni et borné au nord par la propriété Agbétiafa, au sud par la collectivité Adabra, à l'est par la route internationale Lomé-Atakpamé, à l'ouest par la voie ferrée Lomé-Atakpamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18127 déposée le 10/10/96, M. AGBODAN Mavor Tetey, profession de maître de conférence à l'UB, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble

rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 ha 01 a 25 ca situé à Tsévié Davié Adetikopé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Bayémé et borné au nord et à l'est par la collectivité Dzimakpa, au sud par la voie ferrée Lomé-Tabligbo, à l'ouest par la ligne Haute Tension Lomé-Tsévié.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18128 déposée le 10/10/96, M. AGBADJALOU Kokou Kpétigo, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Bè Houvéme, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 72 ca situé à Lomé, Bè Houvéme, commune de Lomé, borné au nord par la propriété Mihéso Sewodji, au sud par la route de Bè Akodesséwa, à l'est par le lot n° 3, à l'ouest par une rue de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18129 déposée le 14/10/96, M. AGBODJAN Mignanou, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Apéyéme, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 37 ca situé à Lomé Bè, commune de Lomé connu sous le nom de Bè-Apéyéme Bassadji et borné au nord par une rue non dénommée de 12 m, au sud par une rue non dénommée de 10 m, à l'est par les lots n°s 13 et 18, à l'ouest par une rue non dénommée de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18130 déposée le 14/10/96, Mme AHADJI Akouvi née KOKOUGAN, profession de comptable, demeurant et domiciliée à Lomé Agbalépédogan, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 32 a 93 ca situé à Agu - Akumawu préfecture d'Agou, connu sous le nom de Kpémétoé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Ozadé Komla Afagbéddji.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. KOKOUGAN Komi Albert et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18131 déposée le 14/10/96, M. DENA-NYOH Messan Komlavi, profession de Docteur Biologiste, demeurant et domicilié à Lomé Doulassamé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 51 a 51 ca situé à Sanguéra, préfecture du Golfe connu sous le nom de Nanégbé et borné au nord par la collectivité Aziatroga, au sud et à l'est par la collectivité Néglo Afiwa, à l'ouest par la collectivité Atigli Manyo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. DOGBE Kossi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18132 déposée le 14/10/96, M. DENA-NYOH Messan Komlavi, profession de Docteur Biologiste, demeurant et domicilié à Lomé Doulassamé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 01 a 51 ca situé à Sanguéra, préfecture du Golfe connu sous le nom de Zououssimé Nanégbé et borné au nord par la collectivité Djopé Assigno, au sud par la collectivité Eklou Eivo, à l'est par la collectivité Zogli Koglan Kossivi et à l'ouest par la collectivité Zogli Koglan.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. DOGBE Kossi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18133 déposée le 14/10/96, Mme BABA-LEY Binawè, profession d'infirmière d'Etat, demeurant et domiciliée à Kara Tomdè, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 02 ca situé à Kara, commune de Kara connu sous le nom d'Asamandé et borné au nord et à l'ouest par deux rues en projet, au sud par le lot n° 888, à l'est par le lot n° 890.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. BABALEY Balaky-yem et Mlle MERTE Magali et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18134 déposée le 14/10/96, M. WOTO-GNON B. Logossou profession de géomètre-Dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca situé à Agoényivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Fiové et borné au nord par les lots 216 et 217, au sud par une rue en projet de 16 m, à l'est par le lot 226 et à l'ouest par une ruelle de 8 m

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Pamazi K. LAO-DJASSONDO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18135 déposée le 16/10/96, M. DENKE Akakpo Léonard, profession de conducteur d'exploitation, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Agbalépédogan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 2 ca situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe connu sous le nom de Agodéké et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété Akligo, à l'ouest par la propriété Denké.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle DENKE Ablavi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18136 déposée le 16/10/96, M. DENKE Akakpo Léonard, profession de conducteur d'exploitation, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Agbalépédogan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 1 ca situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe connu sous le nom de Agodéké et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Akligo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. DENKE Koffi Davy Edem et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18137 déposée le 16/10/96, M. HOR-AFEMENUSUI Koami Sesoafia Guillaume profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Bassadji, majeur non-interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain

ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 21 ca situé à Lomé Hédzranawoé, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 1333, à l'est par le lot n° 1341 et à l'ouest par le lot n° 1339.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18138 déposée le 16/10/96, M. TETE Dovi Georges profession de fonctionnaire de FAO, demeurant et domicilié à Lomé Nyékonakpoè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 1 ca situé à Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Awatamé et borné au nord par la propriété Havon Mississo, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Dogli Etsè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18139 déposée le 17/10/96, M. ADEGNON Kodjo Fogan profession d'officier de la marine nationale, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 ha 59 a 20 ca situé à Mission-Tové, préfecture du Zio connu sous le nom de Dzoto et borné au nord par les propriétés Adjélé Tagayi et Yao Gbessa, au sud par les propriétés Kossi Avogbédo, Kodjo Gbédjé et Hédédzi Gbessa, à l'est par la propriété Kossi Avogbédo et à l'ouest par la propriété Hédédzi Gbessa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18140 déposée le 18/10/96, M. BA DJONA Songné profession de médecin militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 02 ca situé à Dapaong, commune de Dapaong connu sous le nom de Tantigou et borné au nord par le lot n° 93, au sud par le lot n° 97, à l'est par une rue en projet de 20 m et à l'ouest par le lot n° 94.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18141 déposée le 18/10/96, M. AKPA-BIE-AKUE Moevi profession d'inspecteur de Jeunesse et Sport, demeurant et domicilié à Lomé Kodjoviakopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 06 ca situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom de Aguiar-Komé et borné au nord par le lot n° 12, au sud par le lot n° 14, à l'est par la rue Notre-Dame des Apôtres et à l'ouest par le lot n° 9.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18142 déposée le 18/10/96, M. ALI MOHAMED AHMED Suliman, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 3 ca situé à Lomé Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Atsanti et borné au nord par le lot n° 517, au sud par le lot n° 515, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 509.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18143 déposée le 18/10/96, M. MATHE Messan Antoine profession de juriste, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Lycée, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par le lot n° 28, à l'est par le lot n° 24 et à l'ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. de SOUZA Koffi Sédjivi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18144 déposée le 21/10/96, M. DEGBE Messan profession d'informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par le lot n° 28, à l'est par le lot n° 24 et à l'ouest par une rue de 16 m.

nalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 84 ca situé à Aflao Totsi, préfecture du Golfe connu sous le nom de Totsi et borné au nord par le lot n° 661, au sud par le lot n° 659 bis, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot n° 658.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18145 déposée le 21/10/96, Mme ZIN-SOUVI Mawoussi, épouse DEGBE profession de couturière, demeurant et domiciliée à Lomé Hédzranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 84 ca situé à Aflao Totsi, préfecture du Golfe connu sous le nom de Totsi et borné au nord par le lot n° 659, au sud par le lot n° 657, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot n° 658.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18146 déposée le 21/10/96, M^e Ekoué Dodji DOSSEH-ADJANON, conseil de M. AKOUTE Patient profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 98 ca situé à Agbodrafo, préfecture des Lacs connu sous le nom de Agbodrafo et borné au nord par la propriété Folly Adjaka, au sud par les propriétés Gadédé Hodzro et Assessofo Koussougbé, à l'est par la rue de l'hôpital le Lac et à l'ouest par la propriété Messandji.

Il déclare que ledit immeuble appartient à AKOUETE Patient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18147 déposée le 21/10/96, M. DJONDO Kodjo profession d'assistant médical en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Djidjolé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 23 ca situé à

Sokodé, commune de Sokodé connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par la propriété Djondo Kodjo, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par un lot non identifié et à l'ouest par une rue non dénommée de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18148 déposée le 21/10/96, M. AHOUANDJINO Codjo Disiré profession d'ingénieur électronicien OPTT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Lomé Dogbéavou, commune de Lomé connu sous le nom de Tokoin Dogbéavou et borné au nord et à l'est par deux rues projetées de 12 m chacune, au sud par le lot n° 238 et à l'ouest par le lot n° 250.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18149 déposée le 21/10/96, M. BAMEZON Messan Danto profession de fonctionnaire à la FAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Agoènyivé et borné au nord par le lot n° 38, au sud par le lot n° 42, à l'est par une rue en projet de 14 m, à l'ouest par le lot n° 39.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18150 déposée le 21/10/96, M. BAMEZON Messan Danto profession de fonctionnaire à la FAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14 a 00 ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Agoènyivé et borné au nord par les lots n° 160 et 161 au sud par les lots 164 et 165, à l'est par une rue en projet de 16 m, à l'ouest par une rue en projet de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18151 déposée le 22/10/96, M. POYODE Agouzo et Mme POYODE Tom-Ena, née AMAH profession de de fonctionnaires, demeurant et domiciliée à Lomé, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 54 ca situé à Lomé Bè Massouhoin, commune de Lomé connu sous le nom de Bè Massouhoin et borné au nord par les lots n° 180 et 181 bis, au sud par le lot n° 184, à l'est par une rue non dénommée de 18 m, à l'ouest par le lot n° 182.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18152 déposée le 29/10/96, M. ADJINI Yao profession de chargé des Finances à l'IPPF, demeurant et domicilié à Lomé Akossombo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 13 ca situé à Lomé Aflao Totsivi, commune de Lomé connu sous le nom de Aflao Totsivi et borné au nord par le lot n° 1654 bis, au sud par le lot n° 1652 bis, à l'est par une rue non dénommée de 16 m, à l'ouest par le lot n° 1662 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18153 déposée le 29/10/96, Mme RADJI Aminan profession de professeur de CEG, demeurant et domiciliée à Gléi, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 37 ca situé à Lomé Tokoin Wuiti, commune de Lomé connu sous le nom de Tokoin Wuiti et borné au nord, au sud et à l'est par trois lots non numérotés, à l'ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18154 déposée le 29/10/96, M. TCHAN-DIKOU Tchih profession d'ingénieur des T.P., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 77 ca situé à Lomé Agoènyivé, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Agoènyivé et borné au nord par une rue en projet de 20 m et le lot n° 81 bis, au sud par une rue en projet de 14 m, à l'est par le lot n° 81 et à l'ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18155 déposée le 29/10/96, M. GABA Ayité Richard, profession de DHL - France., demeurant et domicilié à 70/78 de légalité 93260 les Lilas, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 75 ca situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Fiové et borné au nord par une rue non dénommée de 20 m, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 51 et à l'ouest par le lot n° 49.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18156 déposée le 30/10/96, M. GBÉ-DEY Goudjo Céna Claude, profession de Directeur de l'informatique UTB, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 64 ca situé à Togokomé, préfecture des Lacs, et borné au nord, au sud, à l'est par la propriété Fessou Agbéko, à l'ouest par la collectivité Brener.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18157 déposée le 30/10/96, M. KUE-VIAKOE Dovi Povi Patrice profession de Fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise

d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 34 ca situé à Dagué, Préfecture des Lacs et borné au nord et au sud par la propriété Sachi Séboukpo, à l'est par la propriété Missehoungbé, à l'ouest par la propriété Sozoukin.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme DEVO Irène et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18158 déposée le 30/10/96, M. KUE-VIAKOE Dovi Patrice, profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 42 ca situé à Dagué, préfecture des Lacs et borné au nord et à l'est par la propriété Missehoungbé, au sud et à l'ouest par la propriété Séboukpo Sachi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme ASSADJI Alohoctey Mablé Epse ADOTE et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18159 déposée le 30/10/96, M. KUE-VIAKOE Dovi Povi Patrice, profession de fonctionnaire à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 41 ca situé à Dagué, préfecture des Lacs et borné au nord et à l'est par la propriété Missehoungbé, au sud et à l'ouest par la propriété Séboukpo Sachi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme DEVO Irène et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18160 déposée le 30/10/96, M. KUE-VIAKOE Dovi Patrice, profession de fonctionnaire à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 65 ca situé à Dagué, préfecture des Lacs et borné au nord et à l'est par la propriété Akakpovi, au sud par la propriété Séboukpo Sachi, à l'est par la propriété Missehoungbé et à l'ouest par la propriété Sozoukin.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme ASSADJI ALOHOCTEY Mablé Epse ADOTE et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18161 déposée le 30/10/96, Mlle WILSON BAHUN Akolégan, profession d'employée de banque à l'UTB, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Togokomé, préfecture des Lacs et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Fessou Agbéko.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18162 déposée le 30/10/96, M. GALOLO Soédjédé, profession d'avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 69 a 27 ca situé à Agbata, préfecture des Lacs et borné au nord par la collectivité Sébiokou, au sud par la collectivité Noussoulokpo et la propriété Akakpo Allognon, à l'est par la collectivité Noussoulokpo, et à l'ouest par la collectivité Agbodogbo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AFANOUD. Paul et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18163 déposée le 30/10/96, M. LAWSON-DALEKOU Boèvi Dzifa Sénamé, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 76 ca situé à Aného-Adjido, commune d'Aného connu sous le nom de Messan Kondji et borné au nord par une rue non dénommée de 10 m, au sud par le lot n° 60, à l'est par le lot n° 49, et à l'ouest par le lot n° 47.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18164 déposée le 30/10/96, Mme AME-TITTOVI Akossiwa Vasthi Thérèse née QUENU, profession de docteur en médecine, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togo-

laise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 34 a 89 ca situé à Lomé Aflao Zégbé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Zanvi Zogbé et borné au nord par la propriété Danssou Atsu, au sud par la propriété Danssou Komlan, à l'est par la propriété Danssou Sessi et Mississo Afomato Mawou et à l'ouest par les propriétés Danssou Sokpo et Segan Kossi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18165 déposée le 30/10/96, M. LAWSON Laté, profession d'électricien auto, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 74 ca situé à Anèho Adjido, commune d'Anèho connu sous le nom de Messari Kondji et borné au nord par une rue non dénommée de 10 m, au sud par le lot n° 61, à l'est par le lot n° 50 et à l'ouest par le lot n° 48.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18166 déposée le 31/10/96, M. MENSAH Ako F., profession d'employé de commerce en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Centre, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Agoenyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord par le lot n° 233, au sud par le lot n° 229, à l'est par une rue en projet de 14 m et à l'ouest par le lot n° 231.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. ASSIAKOLEY-MENSAH Séwa et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18167 déposée le 31/10/96, M. AWESO Ekime Bernard, profession d'instituteur en retraite, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 22 ca situé à Kara, commune de Kara, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord, à l'est et à l'ouest par trois lots non numérotés et au sud par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18168 déposée le 31/10/96, M. TCHAPO GNAKOU Morous, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13 a 03 ca situé à Bassar, commune de Bassar, connu sous le nom de Boukoutchabé et borné au nord par une route non identifiée, au sud et à l'ouest par la collectivité Sonhaye, à l'est par la propriété Troum Tchontchoko.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18169 déposée le 04/11/96, M. SANVEE AHLIN Mawussé Joël, profession d'étudiant, demeurant et domicilié à Lomé Kodjoviakopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 49 ca situé à Anèho, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Kossi Agbavi et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par Mme Sokpo Akossiwa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18170 déposée le 04/11/96, Mme da SILVA Ambavi, profession d'infirmière d'Etat, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 97 ca situé à Tsévié Assiama, commune de Tsévié, connu sous le nom de Wugba et borné au nord par le lot n° 121 bis, au sud par une rue en projet de 12 m, à l'est par une rue en projet de 16 m et à l'ouest par le lot n° 120 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18171 déposée le 04/11/96, M. BEDOU Rotché, profession de cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan, majeure non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation

au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 94 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avépozo et borné au nord et au sud par deux rues non dénommées de 14 m chacune, à l'est par les lots n^{os} 9 et 10, à l'ouest par les lots n^{os} 5 et 6.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 18172 déposée le 04/11/96, M. MONTANT Mensavi Boko, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21 a 22 ca situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Togbékopé et borné au nord, au sud, à l'est par la collectivité Kpodo DRA et à l'ouest par un espace vide.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 18173 déposée le 04/11/96, M. GAVOR Kodjo, profession de peintre-bâtiments, demeurant et domicilié à Lomé Bè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 56 a 34 ca situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahonkpoè et borné au nord par la propriété Agbo Amédéka et la Promaïco, au sud par la propriété Adoupko Gbogli, à l'est par les propriétés Amedeka Agbo et Gayizo Komlan, et à l'ouest par les propriétés Aboflan, la Promaïco, Dabla Souwldè, et Tessou Avoudigbé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 18174 déposée le 05/11/96, Mme KASSALOWOE Abra Akpéna profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Niamtougou, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 17 a 78 ca situé à Niamtougou, préfecture de Doufelgou et borné au nord par la piste en projet de 20 m, au sud par la propriété Santa l'Berna, à l'est par Sama Akowa, à l'ouest par la Route Nationale N^o 1.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 18175 déposée le 06/11/96, Mme Banyba Vicentia Enyonam profession d'hôtesse Sabena, demeurant et domiciliée à Lomé Agoènyivé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en terrain d'une contenance totale de 3 ha 01a 07 ca situé à Tsévié Mission Tové, préfecture de Zio connu sous le nom d'Avéyaké et borné au nord par la collectivité Aziafo, au sud par les collectivités Djaka Koffi et Aziaka Amoussou, à l'ouest par la collectivité Alagbo et à l'est la collectivité Kodjo-Ga Kossi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 18176 déposée le 06/11/96, Mme WALLA Kisseem Louise épouse TCHANGAI, profession de docteur médecin-chef, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 48 ca 49 situé à Kara, commune de la Kara connu sous le nom de Chaminade et borné au nord par une rue en projet, au sud par la propriété GADO Kokou, à l'est par une rue de 14 m, et à l'ouest par la propriété ADDI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 18177 déposée le 07/11/96, M. INOUSSA Taïrou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 33 ca situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par les lots n^o 773 bis et 772 bis au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n^o 771, et à l'ouest par le lot n^o 773 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18178 déposée le 08/11/96, Mme LAWSON Boe Allah Adjoa Maguerite née SEWOA, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Bè, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 80 a 61 ca situé à Tsévié Gbatopé, préfecture de Zio connu sous le nom d'Adovidifé et borné au nord et à l'est par la collectivité Mitome, au sud par la collectivité Kpodja, et à l'ouest par la collectivité Aziakou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18179 déposée le 12/11/96, Mme ASSI-LAMEHOU Tchotcho Clotilde, profession de secrétaire sténo-Dactylo, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 02 ca situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dingblé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 289, à l'est par le lot n° 291 et à l'ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18180 déposée le 12/11/96, M. FAWUBO Essébé, profession d'employé de commerce, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Massouhoin et borné au nord par le lot n° 285, au sud par le lot n° 289, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par le lot n° 287.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18181 déposée le 13/11/96, M. MADJRI Messan, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une

contenance totale de 6 a 59 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Massouhoin et borné au nord par le lot n° 1427 bis, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 1428 bis, à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18182 déposée le 14/11/96, M. AMABLEY Kokou W. Prosper, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 88 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao Totsivi et borné au nord par le lot n° 1077, au sud par le lot 1074, à l'est par le lot 1078 et à l'ouest par une rue de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18183 déposée le 14/11/96 M. GALOLO Soédjédé, profession d'Avocat, demeurant et domicilié à Lomé, 206 Boulevard du 13 Janvier majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale 5 a 98 ca 6 situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin Wuiti et borné au nord par le lot n° 477, au sud par le lot n° 475, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par le lot n° 467.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. ALESSOU Somabé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18184 déposée le 14/11/96, M. Galolo Soédjédé, profession d'avocat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 97 ca situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiové et borné au nord par les lots n° 232 et 232 bis, au sud par le lot 234 à l'est par une rue non dénommée de 16 m/et à l'ouest par le lot 243.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. MAYODE Aholou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18185 déposée le 14/11/96, Mme IDRISOU Traoré Himma épouse AYEVA, profession de secrétaire dactylographe, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin Trésor, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 64 ca situé à Sokodé, préfecture de Tchaoudjo connu sous le nom de Tchalo et borné au nord, à l'ouest, au sud par la collectivité KOMAH et à l'est par la propriété AYEVA Essofa.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18186 déposée le 14/11/96, M. AYEVA Essofa, profession d'officier de l'Armée de l'Air, demeurant et domicilié à Niamtougou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 37 a 49 ca situé à Sokodé, préfecture de Tchaoudjo, connu sous le nom de Tchalo et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Komah, à l'ouest par la propriété IDRISOU T. Himma.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18187 déposée le 14/11/96, Mme AGBE-NYINU Hanu, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 00 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Massohoin et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par le lot n° 58 du sieur KAGLA ZONYRA Kossi et la collectivité Boko Tsise, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par les lots n° 55 et 56 de KAGLA ZONYRA.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers de feu Tomety Folly et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18188 déposée le 15/11/96, Mme AMAIZO Adakou épouse KUAKUVI, profession d'employée de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance tota-

le de 6 a 00 ca situé à Lomé Agoè-Nyiyé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone centrale nord et borné au nord par le lot n° 574, au sud par le lot n° 578, à l'est par le lot n° 577, à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18189 déposée le 15/11/96, M. KOZOLAN Kossi, profession de contrôleur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 39 ca situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par le lot n° 981, au sud par le lot n° 985, à l'est par une rue non dénommée de 12 m, à l'ouest par le lot n° 982.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18190 déposée le 15/11/96, M. REGIS Ata Moé Moèvi, profession de Stewart, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 12 a 57 ca situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom d'Abolavé et borné au nord, à l'ouest, à l'est par la collectivité Etse Agbodan, au sud par la propriété Akpalou Zikpikpowo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18191 déposée le 15/11/96, Mme Adoudé Kiki Moèvi, profession de pharmacienne, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 14 a 23 ca situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom d'Abolavé et borné au nord par la propriété Kpakpovi Agbékonyi, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Etse Agbodan.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18192 déposée le 15/11/96, M. DOSSEH Kouassi Enyo, profession d'inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 16 a 01 ca 4 situé à Lomé préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao Sagbado et borné au nord par le lot n° 12 bis, au sud par une rue non dénommée de 30 m, à l'est par les lots n°s 14 et 17, à l'ouest par le lot n° 8.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18193 déposée le 15/11/96, M. DOSSEH Kouassi Enyo, profession d'inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20 a 90 ca 3 situé à Lomé préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao Adidogomé et borné au nord par le lot n° 22, au sud par une rue de 14 m, à l'est par les lots n°s 18 et 21, à l'ouest par une rue de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18194 déposée le 15/11/96, Mme WOROU Rafatou épouse Palanga profession d'agent à la BOAD, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 02 ca situé à Lomé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gblenkomé et borné au nord par une rue en projet de 14 m, au sud par la place publique, à l'est par le lot n° 1353, à l'ouest par le lot n° 1354.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18195 déposée le 18/11/96 M. AKA-KPO Rubi, profession de magasinier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 42 ca situé à Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Avépozo et borné au nord et à l'ouest par la propriété Afantsao Kamékpa, au sud et à l'est par la propriété Afantsao Komlavi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18196 déposée le 18/11/96, M. Palouki MASSINA et Mme MASSINA Sandrine née Leleu, profession de professeur à l'UB, demeurant et domicilié à Lomé, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 75 ca situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, et borné au nord par le lot n° 37, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par une rue dénommée de 12 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leurs appartient et n'est, à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18197 déposée le 18/11/96, M. TEVIE Kwami C. profession d'agent d'affaires, demeurant et domicilié à Accra (Ghana), majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 00 ca situé à Lomé Rives du Zio, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Rives du Zio et borné au nord par les lots n°s 1801 et 1802, au sud par le lot n° 1805, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par le lot n° 1803.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18198 déposée le 18/11/96, Mlle ADAN-NOU Folley Reine, profession d'employée de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 10 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao Totsivi et borné au nord par une rue de 21 m, au sud par les lots n°s 1273 et 1274 à l'est par le lot 1285 bis, à l'ouest par le lot 1284 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18199 déposée le 18/11/96 - M. BOSSA Mawunyo Maseime, profession de retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité française demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 00 à 02 ca situé à Aképé-Attidjen, préfecture de l'Avé connu sous le nom de Tavémé et borné au nord par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé, au sud par la propriété Lawson Boe-Allah Latévi, à l'est par la propriété sodjedo Dodo, à l'ouest par la collectivité Ahoudé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18200 déposée le 18/11/96 - M. GALLEY Komla Nyédji, profession de consultant export, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot n° 8, au sud par une rue non dénommée de 24 m, à l'est par le lot n° 11 et à l'ouest par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18201 déposée le 18/11/96 - M. Kokou Wogormebu, profession d'ingénieur des TP en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Gblinkomé et borné au nord par le lot n° 124, au sud par le lot n° 126, à l'est par une rue de 12 m, et à l'ouest par le lot n° 120.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18202 déposée le 18/11/96 - M. KOUEVIDJIN Assénku Mensa, profession de conseiller d'orientation, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la

forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 30 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 34, au sud par l'emprise de la voie ferrée, à l'est par le lot n° 38, à l'ouest par le lot n° 34.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18203 déposée le 18/11/96 - Mme DJI-MESSE Afiwa, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2448, au sud par une rue de 28 m, à l'est par le lot n° 2440 et à l'ouest par le lot n° 2428.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18204 déposée le 18/11/96 - Le conservateur de la propriété foncière, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 46 a 80 ca situé à Anèho Vodougbe, préfecture des Laes connu sous le nom de Vodougbe et borné au nord par un passage de 6 m, au sud par la propriété des héritiers Nunui Ganyvi Akpovie Akué et Adoudé G. Sélinou Akué, à l'est par une rue de 20 m et à l'ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat togolais et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18205 déposée le 18/11/96 - Le conservateur de la propriété foncière, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 50 ca situé à Anèho, préfecture des Laes connu sous le nom de Vodougbe et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par la propriété des héritiers Nunui Ganyvi et Akué, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat togolais et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18206 déposée le 18/11/96, le conservateur de la propriété foncière, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 73 a 11 ca situé à Anèho, préfecture des Lacs connu sous le nom de Vodougbe et borné au nord, au sud et à l'est par des rues non dénommées de 14 m chacune et à l'ouest par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat togolais et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18207 déposée le 18/11/96, le conservateur de la propriété foncière, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 32 a 34 ca situé à Anèho, préfecture des Lacs connu sous le nom de Vodougbe et borné au nord, au sud et à l'est par des rues non dénommées de 14 m chacune et à l'ouest par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat togolais et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18208 déposée le 18/11/96, le conservateur de la propriété foncière, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 53 ca situé à Anèho, préfecture des Lacs connu sous le nom de Vodougbe et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété Adoté Akpabie Gounon II et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat togolais et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18209 déposée le 18/11/96, le conservateur de la propriété foncière, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 38 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe,

connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord par le surplus de la propriété Dossou K. Nukamewo, au sud et à l'ouest par des rues de 16 m et de 24 m, à l'est par Dossou Nukamewo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat togolais et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18210 déposée le 18/11/96, le conservateur de la propriété foncière, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 a 75 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord, au sud et à l'est par le surplus de la propriété Dossou K. Nukamewo à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat togolais et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18211 déposée le 18/11/96, le conservateur de la propriété foncière, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, chargé des biens relevant du domaine privé de l'Etat togolais, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 46 a 72 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées de 16 m et 24 m, au sud et à l'est par la propriété Dossou K. Nukamewo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat togolais et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18212 déposée le 18/11/96, le conservateur de la propriété foncière, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, chargé de la régie des biens relevant du domaine privé de l'Etat togolais, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 28 a 92 ca 63, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord et au sud par les propriétés Awoudi Kodjo, à l'est par la propriété des héritiers Agbedjinou, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat togolais et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18213 déposée le 18/11/96, le conservateur de la propriété foncière, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, chargé de la régie des biens relevant du domaine privé de l'Etat togolais demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 00 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao Sagbado, et borné au nord par les lots n°s 11 et 12, au sud par la collectivité Attipoupo, à l'est par une rue non dénommée de 24 m, à l'ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat togolais et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18214 déposée le 18/11/96, le conservateur de la propriété foncière, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, chargé de la régie des biens relevant du domaine privé de l'Etat togolais demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20 a 64 ca 37, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Attiegou, et borné au nord par le surplus de la propriété des héritiers Addi Joseph, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat togolais et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18215 déposée le 18/11/96, le conservateur de la propriété foncière, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 71 a 01 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado, et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par une rue de 20 m, à l'est par la propriété Ahadjisse Ketsi et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat togolais et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18216 déposée le 18/11/96, le conservateur de la propriété foncière, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la

République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 32 a 29 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado, et borné au nord par une rue de 20 m, au sud et à l'est par le surplus de la collectivité Ahadjisse Ketsi, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat togolais et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18217 déposée le 18/11/96, le conservateur de la propriété foncière, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, chargé de la régie des biens relevant du domaine privé de l'Etat togolais demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16 a 18 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoenyivé et borné au nord par une rue de 30 m, au sud et à l'est par la collectivité Sowada Togali et à l'ouest par les lots n°s 1162 et 1163.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat togolais et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18218 déposée le 18/11/96, M. le conservateur de la propriété foncière, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, chargé de la régie des biens relevant du domaine privé de l'Etat togolais demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 27 a 39 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Yokoe Agblégan et borné au nord par le surplus de la propriété AMOUZOU Komlan et par la propriété d'une collectivité non identifiée, au sud par le surplus de la propriété AMOUZOU Komlan, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat togolais et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18219 déposée le 18/11/96, le conservateur de la propriété foncière, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, chargé de la régie des biens relevant du domaine privé de l'Etat togolais demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19 a 88 ca, situé à Lomé, préfecture du

Golfe, connu sous le nom de Sagbado, et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées de 14 m, au sud et à l'est par la propriété Assou Gomelan.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat togolais et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18220 déposée le 19/11/96, M. GBEDJE Atitso, profession d'opérateur typographe, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Avédji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 a 67 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao Maman N'Danida et borné au nord par le lot n° 676, au sud par le lot 674, à l'est par la rue Boukarou de 14 m, à l'ouest par le lot n° 675.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18221 déposée le 20/11/96, M. BEGUE-DOU Atani, profession de phytopharmacien, demeurant et domicilié à Lomé Cacaveli, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 a 10 ca situé à Kara-Tomdè, commune de la Kara connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par une rue de 16 m au sud par un lot non numéroté, à l'est par la route nationale n° 1 à l'ouest par un terrain non dénommé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18222 déposée le 20/11/96, M. Dussey Kobla, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Kodjoviakopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 48 a 73 ca situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par la propriété Doe Dolixo, au sud par la propriété de Mlle de Souza Ablabi épouse Dussey, à l'est par la propriété Ayivon Dovo et à l'ouest par la propriété ATTISO Sogbo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18223 déposée le 20/11/96, Mme de Souza Ablavi épouse Dussey, profession revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 31 a 69 ca situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par la propriété Dussey Kobla, au sud par la propriété de DAGNO Aloessoudé et à l'est par la propriété Ayivon Dovo et à l'ouest par la propriété ATTISO Sogbo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18224 déposée le 20/11/96, M. Bodjole Ali Kpatcha, profession de gendarme en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Ramco, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 45 ca situé à Kara-Tomdè, préfecture de la Kozah connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par une rue en projet, au sud par la collectivité Hamsè à l'est par la collectivité Hamsè et à l'ouest par la collectivité Hamsè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18225 déposée le 21/11/96, Mme Dosseh Victoire et M. Dosseh Koffi, profession de revendeuse et frigoriste, demeurant et domiciliés à Lomé Aflao-Gakli, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 93 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Aflao Gakli et borné au nord par le lot n° 25, au sud par les lots nos 22 et 23, à l'est par la rue Nyapessi Agboyibo et à l'ouest par une rue non dénommée de 30 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leurs appartient et n'est, à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18226 déposée le 21/11/96, M. Tcha Pékéti Téi, profession d'Inspecteur principal des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 5,8 ca situé à Lomé Aflao Totsi, préfecture du Golfe connu sous le nom de Aflao Totsi et borné au nord par le lot n° 696, au sud par le lot n° 692, à l'est par le lot n° 695, à l'ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18227 déposée le 21/11/96, M. Nabédé Akoudi, profession de chauffeur, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 88 ca situé à Sokodé, préfecture du Tchaoudjo connu sous le nom de Pangalam et borné au nord, au sud par des rues de 14 m, à l'est par un lot non identifié à l'ouest par la route nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18228 déposée le 25/11/96, M. GBIKPI Benissan Datè Fodio, profession de professeur à l'UB, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 40 ca 12 situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Agoènyivé et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par la Route Mission Tové Agoènyivé, à l'est par les lots nos 1097 et 1089 et à l'ouest par les lots nos 1086 et 1085.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18229 déposée le 26/11/96, M. NOUDJO Gninèvi, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 75 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Hédjranawoé et borné au nord par le lot n° 169, au sud par une rue de 16 m, à l'est par le lot n° 165, à l'ouest par les lots nos 161 et 162.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18230 déposée le 26/11/96, M. NOU-DJO Gninèvi, profession de directeur de la SINTEM, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 90 ca 07 situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord par la route Agoènyivé-Kégué de 28 m, au sud par une rue de 16 m, à l'est par une rue de 14 m, à l'ouest par le lot n° 1170.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18231 déposée le 26/11/96 M. ADANTOR Koffi, profession d'officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 73 ca 07 situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Kpogan et borné au nord, au sud, à l'est, et à l'ouest par la propriété HOUKPATI Apézoukè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18232 déposée le 27/11/96, M. JOHNSON A. Afèkémè, profession propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 32 ca situé à Lomé Baguida Avépozo, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Avépozo et borné au nord, au sud, à l'est par la propriété GBONFOUN Michiwo, à l'ouest par la propriété GBONFOUN Abobo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18233 déposée le 27/11/96, M. EKLOU Kokouvi Ethéo profession de V.R. représentant Placien demeurant et domicilié à Paris, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble

urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 10 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 710 bis, au sud par une rue de 24 m, (Avenue des Evala) à l'est par une rue de 16 m, à l'ouest par le lot n° 709.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18234 déposée le 27/11/96, M. GAYI-BOR Nicoué Lodjou, profession de professeur à l'UB, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 79 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Tôtsi Gbonvie et borné au nord par le lot n° 817 bis, au sud par une route de 28 m, à l'est par le lot n° 818, à l'ouest par une route de 50 m et 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18235 déposée le 28/11/96, M. ONODJE Fagninou Akomedi, profession d'aide comptable, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca 46 situé à Lomé Aflao Sagbadô, préfecture du Golfe connu sous le nom de Sagbadô et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par Kodjo Zénédou, à l'est par le lot n° 7, à l'ouest par le lot n° 6 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18236 déposée le 28/11/96, M. GAYI-BOR Nicoué Lodjou, profession de professeur à l'UB, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 78 ca situé à Anêho Messan Kondji, préfecture des Lacs connu sous le nom de Messan Kondji et borné au nord par l'ancienne route internationale Lomé-Bénin, au sud par une rue non dénommée de 10 m, à l'est par le lot n° 15, et à l'ouest par le lot n° 13.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18237 déposée le 28/11/96, M. AGBE-NOUVON Klalégan, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 06 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par les lots n°s 33 et 34, au sud par les lots n°s 29 et 30, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18238 déposée le 28/11/96, M. AGBE-NOUVON Klalégan, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 99 ca 91 situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par les lots n°s 29 et 30, au sud et à l'est par des rues non dénommées, et à l'ouest par le lot n° 26.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18239 déposée le 28/11/96, M. ATI ATCHA TCHA-GOUNI, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 13 ca situé à Lomé Agoényivé Atchanvé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Plantation et borné au nord par le lot n° 433, au sud par le lot n° 438, à l'est par les lots n°s 435, 437 et à l'ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18240 déposée le 29/11/96, M. Bassabi Bonfoh, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en

un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 11 ca situé à Dapaong, préfecture de Tône connu sous le nom de Boumonga et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Gbanyaba.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18241 déposée le 29/11/96, M. Fiadjigbé Atsou Bohoé, mandataire de M. FITTI Paul, profession d'agent de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Aflao Gakli, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Avénou et borné au nord par le lot n° 441 au sud par le lot n° 439, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par le lot n° 436.

Il déclare que ledit immeuble appartient à FITTI Paul et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18242 déposée le 29/11/96, M. Sognon Kouassi Emmanuel, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 26 a 66 ca situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Atiémé et borné au nord par la collectivité Amadetonou, au sud par la collectivité Kini, à l'est par la collectivité Adzoyi, à l'ouest par la collectivité Maglo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18243 déposée le 2/12/96, M. Maboudou Koffi Akoko, profession d'inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 233, à l'est par le lot n° 234, et à l'ouest par le lot n° 230.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18244 déposée le 2/12/96, Mme EHO Afɔ̀ Ablodévi, profession d'enseignante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 99 ca situé à Kpalimé, commune de Kpalimé connu sous le nom de Dzodzekodzi et borné au nord par une rue non dénommée de 12 m, au sud par le lot n° 4, à l'est par le lot n° 9, à l'ouest par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18245 déposée le 2/12/96, Mme AKOUEGNON Ayaba, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 91 ca situé à Lomé Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 2338, à l'est par les lots nos 2347 et 2340, et à l'ouest par le lot n° 2345.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18246 déposée le 3/12/96, M. AKITE Edoh Agbenou, profession de professeur de lettres modernes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 84 ca 2 situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom de Aflao Gakli et borné au nord par les lots nos 1285 et 1311, au sud par le lot n° 1288, à l'est par les lots nos 1310 et 1309, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18247 déposée le 04/12/96, M. Messah Yao AGBOLI, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 73 ca 83 situé à Kpalimé, commune de Kpalimé connu sous le nom de Noumetoukondji et borné au nord par la propriété AMEGA Georges et Apaloo Mawussi, au sud par le lot n° 5, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par le lot n° 2.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18248 déposée le 02/12/96, Mme ASSOUMASSAN Délali, profession de, revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 46 ca situé à Lomé Bè-Kpota, commune de Lomé connu sous le nom de Dénouvovimé et borné au nord, à l'est par des rues en projet de 12 et 16 m, au sud par le lot n° 269 et à l'ouest par le lot n° 267.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18249 déposée le 04/12/96, M. Pana K. Agnunti, profession de Contrôleur principal des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 86 ca situé à Lomé Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Doumassessé et borné au nord et au sud par des rues non dénommées de 19 mètres et de 10 m, à l'est et à l'ouest par la collectivité Nutsu Doumassessé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18250 déposée le 06/12/96, M. Olympio Marc Mòkoladé, profession d'architecte, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 19 a 45 ca situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par les propriétés Gbébléwo et Sedevon, au sud par la route Adidogomé-Ségbé, à l'est par Sedevon et Mlatawou, à l'ouest par Sedevon.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Marc Christian Contet et Mlle Tania Josette Clarice Olympio et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18251 déposée le 10/12/96, M. KOUMI Komi, profession de Maître sténo-dactylographe demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits

civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 15 ca situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom de Nkafu et borné au nord par le lot n° 4, au sud par le lot n° 6, à l'est par le boulevard du Sio, à l'ouest par le lot n° 5 bis

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18252 déposée le 10/12/96, M. Elliioth Latévi Atcho LAWSON, profession de fonctionnaire au ministère des Affaires étrangères, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 89 ca situé à Anèho, commune d'Anèho connu sous le nom de Nlessi et borné au nord par une rue non dénommée, de 18 m, au sud par les lots n°s 153 et 154, à l'est par le passage de 6 m, à l'ouest par le TF n° 16796.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18253 déposée le 10/12/96, M. Agbékodo Fioklou Alex, profession de chef économiste à l'Hôtel Le Bénin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 30 ca situé à Lomé Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Aflao Gakli et borné au nord par le lot n° 1499 A, au sud par le lot n° 1490, à l'est par les lots n°s 1491 - 1500 B, à l'ouest par une rue non dénommée de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18254 déposée le 10/12/96, M. WILSON-BAHUN Dossch, profession de maître mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 97 ca situé

à Lomé-Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Atikpa Kagunu et borné au nord par le lot n° 69, au sud par le lot n° 65, à l'est par une rue non dénommée de 12 mètres et à l'ouest par le lot n° 66.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18255 déposée le 10/12/96, Mlle Lemou Badadowoè, profession de programmeur informatique RNET, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 07 ca situé à Kara, commune de Kara connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par une rue en projet de 14 m, au sud par le lot n° 887, à l'est par les lots n°s 890 et 891, et à l'ouest par le lot n° 885.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18256 déposée le 12/12/96, M. FOLLY Ayi Georges, profession d'huissier de justice, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la communauté BAHAI, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 62 ca situé à Lomé Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Aflao Batome et borné au nord et à l'est par le lot n° 264, au sud par le lot n° 265 bis, et à l'ouest par une rue de 28 mètres.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Communauté BAHAI et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18257 déposée le 13/12/96, M. AMOU-ZOU Kouassivi Edo, profession directeur adjoint du Port, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 40 a 77 ca situé à Tabligbo Ville, commune de Tabligbo et borné au nord par une rue en projet de 12 m, au sud par une rue en projet de 20 m, à l'est par un boulevard circulaire en projet de 30 m, et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18258 déposée le 13/12/96, Mme Agou Nandé, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 60 ca situé à Lomé Agoènyivé préfecture du Golfe connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par les lots n°s 1105 et 1104 bis, au sud par une rue non dénommée à l'est par les lots n°s 1030 et 1104 bis, et à l'ouest par les lots n°s 1102 et 1103.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18259 déposée le 16/12/96, M. SOKA Yaodem, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 00 ca situé à Lama, préfecture de la Kozah connu sous le nom de Kolidè et borné au nord et au sud par la collectivité Koudjou, à l'est par la propriété ABE, et à l'ouest par la propriété Bilante Tchéi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18260 déposée le 16/12/96, M. SOKA Yaodem, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 15 a 01 ca situé à Pya, préfecture de la Kozah connu sous le nom de Pituyèdè, et borné au nord et par un passage de 20 m, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité ABINA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18261 déposée le 16/12/96, M. KOKO-DOKO KOAMI David, profession de contrôleur technique des CFT à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 82 a 44 ca situé à Tsévié, préfecture de Zio connu sous le nom de Lili-Kopé et borné au nord par la propriété Yao Sika, au sud par Kokodoko Koami, à l'est par la propriété Akama Komi et Houenou Kopé, à l'ouest par Azianli Komi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18262 déposée le 17/12/96, le Révérend Père Benoît G. DANSOU, profession d'aumônier de la Légion de Marie, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca situé à Agbata, préfecture des Lacs connu sous le nom d'Agbata et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété SOEVI Doessan.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Mission Catholique et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18263 déposée le 17/12/96, M. ANTHONY A. Michel, profession d'agent de commerce à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 73 a 75 ca situé à Anèho, préfecture des Lacs connu sous le nom d'Afiadégnigban et borné au nord et à l'ouest par la propriété AKAKPO D. Kokou, au sud par la propriété AFANTSAWO D. Kokou, et à l'est par la propriété ABOTSI Kossi Agbovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18264 déposée le 17/12/96, M. DANSOU Apéti Pierre, profession d'ingénieur fonctionnaire de l'ONUDI demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 28 a 50 ca situé à Anèho Kpémé, préfecture des Lacs connu sous le nom de Djassémé et borné au nord par la propriété DANSOU D. Aholou, au sud par AGBOTO Séwa, à l'est par la propriété SIGUINI Agbéssi et la propriété MINAGNIKPO, et à l'ouest par la propriété AFEIHOUN Aziaba.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18265 déposée le 18/12/96, M. MENSANSAH Kuévi Ayi, profession d'enseignant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Mensah Kouévi-Gah Assiongbo demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 ha 68 a 61 ca situé à Kévé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Ziouvémé Nétidéké et borné au nord par la collectivité Amato, au sud par la rivière Latoe, à l'est par la rivière Latoe et le fleuve zio, à l'ouest par la collectivité Mawuenyega et la propriété Koklovi Yawo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mensah Kouévi-Gah Assiongbo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18266 déposée le 18/12/96, M. TRENOU Kokou Agossa, profession d'employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 92 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Attiéguou et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 819 bis, à l'est par le lot n° 818, à l'ouest par le lot n° 820.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18267 déposée le 18/12/96, M. ADEDZE Kodjo Sévon, profession d'inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Aflao Adidogomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Soviépe et borné au nord par les lots nos 1006 et 1014, au sud par une rue de 16 m, à l'est par le lot n° 1015, et à l'ouest par le lot n° 1004.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18268 déposée le 19/12/96, Mme Banyba Vicentia Enyonam, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non

bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 23 a 48 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Agoényivé et borné au nord, au sud, à l'ouest par la collectivité Hedakpo, à l'est par la collectivité Figah.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18269 déposée le 19/12/96, Mme Banyba Vicentia Enyonam, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 28 a 11 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Agoényivé et borné au nord par la propriété Georges Kate, au sud et à l'ouest par la collectivité Hedakpo, à l'est par la collectivité Figah.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18270 déposée le 19/12/96, Mme Akosua Amédomé, profession de couturière, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise mandataire de Mme Akoua Azakpé, ménagère demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 35 ca situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom de Bè-Kpota et et borné au nord nord par le lot n° 1, au sud et à l'est par des rues de 14 m, à l'ouest par le lot n° 3.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme Akoua Azakpé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18271 déposée le 19/12/96, Mme BAKAR Améyo née AHIEKPOR, profession de secrétaire d'administration à l'OPTT demeurant et domiciliée à Kpalimé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 04 ca situé à Lomé Adidogomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1337, à l'est par les lots n°s 1381 et 1387 et à l'ouest par le titre foncier n° 16441 RT et le lot n° 1379.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18272 déposée le 19/12/96 M. AYIVI Edem Kossikuma et Mme Ayivi née Dupy Sitsopoe Marie Denise, profession de technicien biologiste et sans profession demeurant et domicilié en France de passage à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 97 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Agoényivé Fiové et borné au nord par le lot n° 328, au sud par le lot n° 330, à l'est par la voie rapide de 50 m, à l'ouest par le lot n° 317.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18273 déposée le 19/12/96, M Dupy Koffi Guy, profession de sous officier de l'Air, demeurant et domicilié à Portet sur Garonne (France), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Agoényivé-Fiove et borné au nord par le lot n° 329, au sud par le lot n° 331, à l'est par une rue de 50 m, à l'ouest par le lot n° 318.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18274 déposée le 19/12/96, M. Agboleté Kossi Eklou profession de géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la Brasserie B.B. Lomé, société anonyme dont le siège social est à Lomé, rue du grand marché n° 47 demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 35 a 37 ca 61 situé à Dapaong, préfecture de Tône connu sous le nom de Nalorga et borné au nord par l'ancienne route de Korbongou, au sud par un ruisseau, à l'est par la propriété, Sambiani Kprémame, à l'ouest par une rue non dénommée de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Brasserie B.B. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18275 déposée le 19/12/96, Mme Akakpo Kokoè, profession de assistante sociale, demeurant et domiciliée à Lomé Bè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 45 ca situé à Lomé préfecture du Golfe connu sous le nom de Aveyime et borné au nord par le lot n° 1228, au sud par le lot n° 1232 à l'est par le lot n° 1230 et à l'ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble la appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18276 déposée le 23/12/96, M. Akakpo Ayayi Bona, profession D vétérinaire à Dakar, demeurant et domicilié à Dakar-Sénégal de passage à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 53 ca situé à Lomé Agoényivé préfecture du Golfe connu sous le nom de Houmbi et borné au nord et au sud par des rues non dénommées à l'est et à l'ouest par les lots nos 208 et 206

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18277 déposée le 23/12/96, M. Akakpo Ayi Selom, profession sans emploi, demeurant et domicilié à Lomé Bè Kpéhenou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 99 ca situé à Lomé Agoényivé préfecture du Golfe connu sous le nom de Zone d'extension n° 2 et borné au nord par une rue non dénommée, au sud et à l'est par la route Agoényivé Sanguera et le lot n° 824, à l'ouest par le lot n° 823.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18278 déposée le 23/12/96, M. Akakpo Ayikoè, profession d'ingénieur d'aviation civile, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 01 ca situé à Lomé

préfecture du Golfe connu sous le nom de Houmbi Avéyime et borné au nord par le lot n° 1426, au sud par les lots nos 1428 et 1428 bis à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1427 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18279 déposée le 24/12/96, M. Do-Franck Faako Fiany profession de statisticien-économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 28 a 40 ca situé à Mission-Tové préfecture du Golfe connu sous le nom de Kpala et borné au nord par la collectivité Adzavuvu, au sud par la propriété Sowu Komla Akiho, à l'est par les collectivités Adzavuvu et Hodo, à l'ouest par les collectivités Agbodzraku et Adokanou Zu.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18280 déposée le 24/12/96, M. Dansou Apeti Pierre, profession d'ingénieur de l'ONUDI, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19 a 96 ca situé à Aného-KPEME, préfecture des Lacs connu sous le nom de Djassémé et borné au nord par Messanvi Thomas, au sud par Koudossou Biosseh, à l'est par Adjehoun Kossi et à l'ouest par Sémégnan Michinou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18281 déposée le 24/12/96, M. Djato Jonathan Nadjir Moguignaba, profession de fonctionnaire à la direction de l'économie, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 15 a 04 ca situé à Lomé Afiao-Totsivi, préfecture du Golfe connu sous le nom de Batomé Wataklassokopé et borné au nord par les lots nos 107 bis, 109 bis et 110 bis, au sud par les lots nos 104 et 105 bis, à l'est par les lots nos 106 bis, 108 bis et 110 bis, à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient au Monastère Bénédiction de l'Ascension de Danyi-Dzoghégan et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18282 déposée le 26/12/96, M. Gbenyedji Ayawovi Kponvi, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 20 a 95 ca situé à Kara Tomdè, préfecture de la Kozah connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par la collectivité Tchakpala, au sud par une rue non dénommée de 14 m à l'est par la collectivité Tchakpala à l'ouest par la collectivité Tchakpala.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18283 déposée le 26/12/96, M. Agbessi Yawovi Annum, profession de chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, agissant au nom de Gbohla Yao Senyo comptable résidant à Abidjan, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca situé à Lomé Afiao Soviépe, préfecture du Golfe connu sous le nom de Maman N'Danida et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots n°s 238 et 239, à l'ouest par le lot n° 236 et à l'est par le n° 241.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Gbohla Yao Senyo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18284 déposée le 30/12/96, M. Gnassounou Ahouanye Kouassi, profession d'étudiant, demeurant et domicilié à Paris, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 43 ca situé à Afiao Gakli, préfecture du Golfe connu sous le nom de Gakli et borné au nord par une réserve administrative au sud par le lot n° 1185 à l'est par une propriété de l'Assemblée de Dieu, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la Propriété foncière

TAI CHO Panessa

RECEPISSES DE DECLARATION D'ASSOCIATIONS

N° 077/MIS-SG-APA-PC

Titre de l'association : " CLUB DE L'AMITIE "

Siège : KARA - TOGO

Buts : - Développer dans les milieux ruraux l'agriculture et l'élevage. Il entend s'occuper des orphelins, handicapés physiques et jeunes nécessiteux pour la scolarisation et l'apprentissage. Lutter pour l'insertion de la jeunesse en difficulté et exceptionnellement des personnes âgées sans ressources. Dans le domaine sanitaire, le club œuvre pour doter les démunis ou pauvres des médicaments. Bref, le service social libre (SSL) issu du club a pour but essentiel la protection, la promotion, la prévention et l'intégration.

Lomé, le 28 janvier 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Séyi MEMENE

N° 076/MIS-SG-APA-PC

Titre de l'association : " SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIVES LAICS DU TOGO (SEEP) "

Siège : LOME - TOGO

Buts : - Défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres ;
- Maintenir et consolider la solidarité, l'esprit de dialogue entre les enseignants d'une part et entre ceux-ci et les fondateurs d'autre part ;
- Lutter contre le licenciement arbitraire des enseignants ;
- Organiser des séminaires de recyclage des enseignants en vue d'obtenir de bons résultats dans les établissements privés.

Lomé, le 27 janvier 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Séyi MEMENE

N° 1516/MIS-SG-APA-PC

Titre de l'association : " AMICALE DES RESSORTISSANTS DE YOKELE " (ARESSY)

Siège : LOME - TOGO

Buts : - Resserer et entretenir les liens de fraternité et de solidarité entre tous les adhérents ;
- Promouvoir le développement socio-culturel entre tous les membres ;
- Apporter des aides pour le développement social, culturel et économique du village YOKELE.

Lomé, le 25 novembre 1996

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Séyi MEMENE

N° 1618/MIS/SG/APA/PC

Titre de l'association : " **PARLEMENT MONDIAL POUR LA SÉCURITÉ ET LA PAIX**"
(P. M. S. P.)

Siège : Lomé - TOGO

Buts : — Le parlement Mondial pour la sécurité et la Paix a pour but :

— La protection de la paix dans la sécurité et le progrès de tous les peuples de la terre.

Lomé, le 14 Novembre 1994

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation,
Kodjo SAGBO

N° 923/MIS/SG/APA/PC/AP

Titre de l'association : " **GROUPEMENT DES JEUNES POUR LA PRODUCTION ANIMALE ET AGRICOLE**"
"STS ARCHANGES" (G. J. P. A. A)

Siège : 44, RUE DE Brazza - BP : 2411 - LOME

Buts : — Le groupement des jeunes pour la production animale et agricole "ST ARCHANGES" (G.J. P. A. A.) a pour buts de :

- regrouper les amis de part et d'autre des quartiers avoisinants et ailleurs qui aiment le travail de la terre et l'élevage pour :
- s'entraider mutuellement et partager les joies et les peines ;
- travailler la terre et faire l'élevage de volailles, caprins, ovins, porcins, bovins etc ...
- organiser des semaines de recyclage et de formation
- promouvoir de bons rapports entre les associations de ce genre,

Lomé, le 03 Juillet 1992

Le Ministre de l' Administration Territoriale et de la Sécurité,
Yao KOMLAVI

N° 128/MIS/SG/APA/PC

Titre de l'association : " **ASSOCIATION CANTONALE DES PARENTS D'ÉLÈVES DE KOUMÉA**" (ACAPEK.)

Siège : Kouméa - TOGO

Buts : — Entourer l'école d'un faisceau d'affections et de bonnes volontés lui permettant de réaliser pleinement sa mission, permettre aux alliés de l'école d'être en bonnes relations constantes avec elle et de s'informer sur tout ce qui concerne l'organisation et la vie scolaire du milieu.

Lomé, le 11 Février 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,
Seyi MEMENE

N° 239/MIS/SG/APA/PC

Titre de l'association : " **CADEAU DU CIEL**"

Siège : Atakpamé - TOGO

Buts : — Le but fondamental est d'assurer la formation gratuite des jeunes démunis. "Cadeau du ciel" étend donc ses actions humanitaires sur toutes les couches sociales si possible. "Cadeau du Ciel" veut ainsi amener la jeunesse à acquérir graduellement un sens aigu de ses responsabilités dans la conquête de la vraie liberté et dans la construction d'un monde meilleur où la misère et les souffrances de toutes sortes seront apaisées.

Lomé, le 05 Mars 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,
Seyi MEMENE

N° 240/MIS/SG/APA/PC

Titre de l'association : " **ASSOCIATION DES GROUPEMENTS ARTISANAUX POUR LA CONSTRUCTION GENERALE (A. G. A. C. G.)**"

Siège : Kpalimé - TOGO

Buts : — Améliorer les conditions de vie économique, sociale et culturelle des artisans membres, par la construction des bâtiments, tous travaux sur chantier (puits, château-d'eau etc.) ;

— Promotion de l'artisanat au Togo ; à cet effet, elle encourage l'esprit d'initiative et d'entreprise en son sein, dans le but de favoriser la création des entreprises artisanales pouvant offrir des possibilités de formations théoriques et pratiques aux jeunes désireux d'apprendre un métier mais qui n'ont pas de moyen.

Lomé, le 06 Mars 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,
Seyi MEMENE

N° 241/MIS/SG/APA/PC

Titre de l'association : " **ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU SPORT, DE LA CULTURE ET DES LOISIRS DES PERSONNES HANDICAPEES** "(APROSCULPH)"

Siège : Lomé - TOGO

Buts : — Promouvoir le sport, la culture et les loisirs des personnes handicapées ;

— Favoriser la création des centres de loisirs, d'entraînements et de compétitions sportifs pour handicapés ;

— Lutter pour la réinsertion des personnes handicapées par la création d'emplois à travers les travaux manuels et agricoles.

Lomé, le 06 Mars 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,
Seyi MEMENE

N° 210/MIS/SG/APA/PC

Titre de l'association : " **TERRE SANS FRONTIERE** (T. S. F.)

Siège : Lomé - TOGO

Buts : — Défense et sauvegarde de l'environnement ;

— Appui aux initiatives d'autopromotion pour le développement intégral ;

— Echanges de volontaires ;

— Construction et équipement des centres de santé.

Lomé, le 04 Mars 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,
Seyi MEMENE

N° 211/MIS/SG/APA/PC

Titre de l'association : " **GROUPE CULTUREL ALEDJO** (G. C. A.)"

Siège : Lomé - TOGO

Buts : — Contribuer à faire de la culture un moteur réel de développement ;

— Aider l'Africain à prendre conscience de la richesse de son patrimoine culturel à s'y intéresser et à travailler pour le rendre intéressant.

Lomé, le 04 Mars 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,
Seyi MEMENE

N° 243/MIS/SG/APA/PC

Titre de l'association : " **ASSOCIATION DEMOCRATIQUE DES DESHERITE ET ORPHELINS**

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU EXECUTIF

Titre	Nom et prénoms	Profession et adresse
Président	KAKU Komla Klutse	Policier en retraite Agou-Kumawu (TOGO)
Vice président	ETSE Kokou Degbovi	Chef division parc auto et de l'administration délégué aux dépenses communes - B. P. 3221 Lomé.
Secrétaire général	AHLIYA Honsru	Planteur Agou-Afegané
Trésorier général	EGAH Kosi Egbo	Secrétaire Régional Agou-Kumawu
Organisateur général	AKAKPO Komla	Chef du village SONAPH
Rapporteur général	DEGBOVI Abosi Komi	Responsable des jeunes d'Alégané
Chargée affaires féminines	KLUTSE Irène	Couturière Agou-Kumawu

Lomé, le 06 Mars 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,
Seyi MEMENE

N° 243/MIS/SG/APA/PC

Titre de l'association : " **ASSOCIATION DEMOCRATIQUE DES DESHERITES ET ORPHELINS D'AGOU (ADDC**

Siège : Agou - TOGO

Buts : — Créer entre les adhérents des liens de solidarité, d'entraide mutuelle ;

— Créer des groupements de production (agriculture, élevage, commerce) ; promouvoir l'esprit de coopération, d'auto-financement et générer du travail ;

— Aider les enfants les plus démunis et les orphelins à poursuivre leurs études et à s'insérer dans la vie active ;

— Solliciter les aides de l'Etat et tout autre organisme national ou international en faveur des victimes de calamités sociales ou naturelles ;

— Travailler au maintien de la paix et de la cohésion sociale dans la préfecture et sur toute l'étendue du territoire nationale.

Lomé, le 06 Mars 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,
Seyi MEMENE

N° 250/MIS/SG/APA/PC

Titre de l'association : " **HANDICAPE SANS FRONTIERE**
(H. S. F.) "

Siège : Kara - TOGO

Buts : — Aider dans tous les domaines les personnes handicapées de tout genre.

Lomé, le 12 Mars 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,
Seyi MEMENE

N° 301/MIS/SG/DAPSC/PC

Titre de l'association : " **ASSOCIATION DES CHRETIENS
POUR LA PRIERE, LA
DELIVRANCE ET
L'EVANGELISATION** " (BETHEL)

Siège : Lomé - TOGO

Buts : — L'enseignement ou l'étude de la Bible ;

— Le regroupement à des jours et heures précises, des chrétiens de toutes confessions qui le désirent, pour étudier la Bible et prier aux fins d'une communication directe et à tout moment avec le Saint Esprit ;

La louange, l'adoration, le jeûne et le témoignage de

— L'organisation des séminaires d'évangélisation, des retraites spirituelles.

Lomé, le 01 Avril 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,
Seyi MEMENE

N° 266/MIS/SG/APA/PC

Titre de l'association : " **CENTRE DE COOPERATIVES
VILLAGEOISES POUR LE
DEVELOPPEMENT SOCIAL EN
AFRIQUE** " (C2 VIDESA)

Siège : Lomé - TOGO

Buts : — Créer des caisses populaires pour le développement et l'entraide sociale ;

— Regrouper et assister médicalement les unités d'élevage des petits ruminants ;

— Sensibiliser et éduquer les masses en matière de développement communautaire ;

— Promouvoir la création des coopératives d'épargne et de crédits.

Lomé, le 17 Mars 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,
Seyi MEMENE

N° 267/MIS/SG/APA/PC

Titre de l'association : " **UNION DES JEUNES D'AGODO-
BÈ** (U. J. A./BE)"

Siège : Lomé - TOGO

Buts : — Cultiver et intensifier chez tous les membres l'esprit d'union, de solidarité et d'entraide ;

— Promouvoir le développement du quartier ;

— Mener des actions en faveur de la protection de l'environnement

Lomé, le 18 Mars 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,
Seyi MEMENE

N° 242/MIS-SG-APA-PC

Siège : NOTSE — TOGO

Titre de l'association :

« UNION DES ELEVEURS DE NOTSE ET SES ENVIRONS »

Siège : NOTSE — TOGO

Buts : — S'entraider, travailler en franche collaboration, défendre les intérêts des membres de ladite association puis chercher les voies et moyens pour développer leurs institutions en évitant tout sabotage interne.

Lomé, le 6 Mars 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Séyi MEMENE

N° 281/MIS/SG/DAPSC/DSC

Titre de l'association : " **CENTRE D'ENTRAINEMENT AUX METHODES D'EDUCATION ACTIVE DU TOGO**" (CEMEA-TOGO)

Siège : Lomé - TOGO

Buts : — Promotion et éducation par les méthodes actives visant l'extra-scolaire à travers des activités de développement et de loisirs.

Lomé, le 20 Mars 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,
Séyi MEMENE

N° 213/MIS/SG/APA/PC

Titre de l'association : " **ASSEMBLEE INTERNATIONALE D'ETUDES ET DE PROPAGATION DE L'ISLAM**" (A. I. E. P. I.)

Siège : Lomé - TOGO

Buts : — Faire découvrir à la communauté musulmane le message universel de l'islam dans le cadre d'un dialogue sincère et constructif ;

— Contribuer au renforcement de l'entente et de entre les musulmans et empêcher toutes les tentatives de les diviser en sectes religieuses ;

— Encourager la création des centres de formation technique et d'apprentissage pour les jeunes.

Lomé, le 05 Mars 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,
Séyi MEMENE

N° 324/MIS/SG/APA/PC

Titre de l'association : " **ASSOCIATION SOLIDARITE-ENTRAIDE-TOGO**" (A. S. E. T.)

Siège : Doufelgou - TOGO

Buts : — Réhabiliter les veuves et les orphelins ; promouvoir la mère et la petite enfance ;

— Œuvrer pour la promotion féminine en milieu rural et urbain en vue de responsabiliser les femmes en matière de développement intégré ;

— Renforcer les capacités communautaires ;

— Promouvoir le partenariat et l'entrepreneuriat en milieu rural et urbain.

Lomé, le 08 Avril 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,
Séyi MEMENE

N° 265/MIS/SG/APA/PC

Titre de l'association : " **GROUPE D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL**" (G. A. D. E. L.)

Siège : Lomé - TOGO

Buts : — Sensibiliser, animer et aider à l'organisation de la population déshéritée à participer à son auto-promotion ;

— Promouvoir la mobilisation des ressources humaines, techniques et financières aux plans local, national et international ;

— Concevoir et réaliser avec les communautés de base des programmes et projets d'équipement et de production.

AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 3140 du territoire du Togo, Vol XVII, F° 17 appartenant à Mme Lucia Madoé TETEVI revendeuse, demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 9575 inséré au Livre foncier de la République Togolaise, Volume XLIX, Folio 37, appartenant à M. MALOU Sylvestre, douanier demeurant à Hilakondji (Aného).

Pour Deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 13.979 RT, Vol LXXI, F° 28 appartenant à M GNOGMIRE Kokou agent des douanes demeurant à Tokoin-Tamé Lomé.

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 314 du territoire du Togo, Vol XVII, F° 17 appartenant à Mme Lucia Madoé TETEVI, revendeuse, demeurant à Lomé.

Pour Deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 15408 de la République togolaise Vol LXXVII, F° 58 appartenant à Mme Madoé TETEVI TONGNI revendeuse, demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier N° 425 inséré au Livre Foncier du Cercle de Lomé, appartenant à Mme Lucia Wové ANTHONY.

Pour Première Insertion

L'avis de perte est donné au public de la perte du Titre Foncier Numéro 13.820 - Volume LXX - Folio 71 de la République Togolaise, appartenant à Monsieur AYIVON Mensan, agent retraité, demeurant à Lomé.

Deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 13.979 RT, Vol LXXI, F° 28 appartenant à M GNOGMIRE Kokou, agent des douanes demeurant à Tokoin-Tamé Lomé.

Pour Première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier N° 2104 T. T. vol., XI, F° 175, appartenant aux héritiers de feu GBENYEDJI Guillaume.

Première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier N° 425 inséré au Livre Foncier du Cercle de Lomé, appartenant à Mme Lucia Wové ANTHONY.

Pour Deuxième Insertion